



## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS & DES ANIMATIONS DE LIEN SOCIAL 2021/2022**

Le présent règlement a pour but de fixer avec précisions les modalités d'organisation et de fonctionnement des activités sportives et culturelles de l'Espace de vie sociale, ainsi que les droits et devoirs de ses adhérents. Il définit également les conditions de participation aux activités du secteur adultes familles. Ce règlement est transmis à chaque adhérent et toute inscription à un atelier implique l'acceptation de ce règlement.

### **OBJECTIFS DE L'EVS**

L'espace de vie sociale contribue à l'animation de la vie locale.

Sa vocation familiale favorise les relations parents/enfants et les liens intergénérationnels. C'est un lieu ressource, ouvert à tous. Un espace où l'on construit des projets pour et avec les habitants du territoire. Les démarches à l'initiative des habitants peuvent être individuelles ou collectives.

### **OBJECTIFS DES ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS ET DES ACTIONS DE LIEN SOCIAL**

Offrir aux adhérents des temps de loisirs de proximité.

Initier les enfants à des pratiques sportives ou les éveiller à la musique

Favoriser des rencontres intercommunales et créer des liens

### **1.ADHESION/COTISATION**

Les montants de l'adhésion et de la cotisation pour chaque atelier sont votés chaque année par le conseil d'administration.

**En 2021/2022, l'adhésion est d'un montant de 16€ par famille.**

Elle court du 1er Septembre au 31 Août N +1 .

L'adhésion annuelle est due intégralement, même pour une inscription en cours d'année. Par ailleurs, elle est non remboursable, c'est à dire qu'elle reste définitivement acquise à l'Espace de Vie Sociale .

**Pour pouvoir s'inscrire à un atelier ou participer à une animation, il est nécessaire d'être à jour de son adhésion et de sa cotisation.**

**Tous les adhérents de l'association à jour de leur cotisation seront convoqués à l'assemblée générale**

### **2. MODALITES D'INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription comprend :

- une fiche d'adhésion par famille
- une fiche de renseignement par individu adulte ou mineur
- une fiche d'inscription par participant : copie des vaccinations à jour pour les mineurs, préciser si allergies ou autres informations utiles
- le règlement de fonctionnement accepté et signé
- la totalité des frais d'inscription

**Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet**

### **PIECES NECESSAIRES A L'INSCRIPTION**

Copie des vaccins pour les mineurs

Copie de PAI si existant

Certificat médical

### 3. FONCTIONNEMENT

#### SOUS RESERVE D'UN NOMBRE D'INSCRIPTIONS SUFFISANT

Les horaires peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits

ATELIERS	LIEU	Jours et heures de fonctionnement
BADMINTON ADOS ADULTES	complexe sportif de Montfray à Fareins	Mardi de 18h à 20h00 Mercredi de 18h à 19h30 Jeudi de 18h à 22h00
DANSE ENFANTS	Salle évolution école Stéphane Hessel	Jeudi à partir de 16h30
GYM/ACROSPORT ENFANTS	Salle polyvalente ARS	Mercredi à partir de 15h00/15h30
HIP HOP ENFANTS ADOS	Salle évolution école Stéphane Hessel	Lundi à partir de 16h30
THEATRE ADOS ADULTES	Salle d'activités Grain de sel	Jeudi à partir de 18h30 à 20h00
MULTISPORTS ENFANTS	Salle évolution école Stéphane Hessel	Vendredi à partir de 16h30
PIANO ENFANTS ADOS ADULTES	Salle de la mairie	Lundi à partir de 17h00 ou Mercredi à partir de 13h30
PILATES ADULTES	Salle polyvalente ARS	Mercredi de 19h00 à 20h00
YOGA ENFANTS	Salle évolution école Stéphane Hessel	Mercredi de 14h00 à 15h15
LOISIRS CREATIFS ENFANTS ADOS	Salle des associations école Stéphane Hessel	Mercredi à partir de 17h00
THEATRE ENFANTS	Salle polyvalente ou autre lieu	Mercredis de 13h30 à 15h00

#### SOUS RESERVE D'UN NOMBRE D'INSCRIPTIONS SUFFISANT

ANIMATIONS DE LIEN SOCIAL	LIEU	Jours et heures de fonctionnement
Café des parents	EVS Grain de sel	Selon calendrier
Café tricot	EVS Grain de sel	Selon calendrier
Café papote numérique	EVS Grain de sel	Selon calendrier
Jeux en famille	EVS Grain de sel	Vendredi une fois par trimestre à partir de 18h00 selon calendrier
Matinée zen	EVS Grain de sel	Mercredi à partir de 9h00 et/ou Vendredi à partir de 18h00 selon calendrier
Sortie famille	A Définir	Journée complète

Merci d'être ponctuel à l'issue des ateliers. Pour les mineurs, si les parents ou les personnes habilitées à récupérer l'enfant sont injoignables, l'encadrant confiera l'enfant à un représentant de Grain de Sel ou à défaut à la gendarmerie de ST ANDRÉ DE CORCY.

Les ateliers sont pratiqués par les mineurs sous la **responsabilité de l'encadrant** sauf pour les ateliers de lien social (café tricot, matinée zen, café des parents, sortie en famille, soirée jeux en famille....) où les mineurs demeurent sous la **responsabilité de leurs parents**

Les encadrants des ateliers sont des personnels qualifiés dans leur discipline, à jour de leur vaccinations...  
Les encadrants ont un devoir de confidentialité et sont garants de bonnes pratiques professionnelles

## **ABSENCE D'ENCADRANT**

L'absence de séance pour cause de maladie de l'encadrant n'ouvre droit, ni à un report de séance, ni à un remboursement.

L'absence de séance pour cause d'absence de l'encadrant pour convenance personnelle ouvre droit à un report de séance.

## **4. UTILISATIONS DES LOCAUX ET DU MATERIEL**

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter les lieux et le matériel ( propreté, lumière,,,,)
- respecter les horaires des ateliers
- ranger correctement le matériel utilisé
- venir avec des baskets propres dans les salles
- signaler toutes dégradations constatées à l'encadrant

## **5. ACCUEIL DES MINEURS**

Les parents, responsables légaux ou personnes désignées sur l'autorisation devront s'assurer :

- que le cours a bien lieu
- attendre l'arrivée du professeur
- repartir avec les mineurs en cas d'absence du professeur
- venir chercher les enfants à l'heure précise de fin de cours

Sur autorisation écrite les mineurs pourront sortir seuls ou accompagnés par une personne désignée dans la fiche individu mineur

Grain de Sel s'engage à informer préalablement les participants d'une annulation de séance (absence de l'encadrant, indisponibilité de la salle....) par tout moyen à sa disposition (affiche à l'entrée de la salle, mail, appel téléphonique...)

En cas d'impossibilité du participant à poursuivre l'atelier, pour raison médicale ou cas de force majeure (déménagement, mutation professionnelle...) Grain de Sel s'engage à étudier chaque situation **au cas par cas**

## **6- SEANCE D'ESSAI**

Dans chaque atelier, les nouveaux participants peuvent pratiquer l'atelier durant 2 séances d'essai gratuites  
Le dossier devra être constitué dans son intégralité préalablement à ces 2 séances d'essai

## **DROIT**

Grain de Sel s'engage à respecter la RGPD et notamment le droit à l'image des participants

## MODALITES PAIEMENT

### Tous types acceptés

- chèque  chèque vacance ANCV  ticket CESU  tickets jeunes CD01  espèces  
 autre

Attention les coupons sports ne sont pas acceptés

### L'adhésion est payable séparément des coûts des ateliers

Pour les paiements en espèces, un reçu sera établi

### L'intégralité du coût de l'atelier est dû à l'inscription !!!!

- Encaissement en 3 chèques pour les ateliers sportifs et culturels ( encaissés en Novembre /Janvier/Mars)
- Encaissement à la séance (ateliers de lien social)

Justificatif pour les comités d'entreprises établis à la demande :    oui        non

✂.....

### ESPACE DE VIE SOCIALE GRAIN DE SEL

111 , rue Jean-marie Vianney 01480 Ars sur formans

Nom :                    Prénom :

**«Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace de vie sociale Grain de sel**

**Je l'accepte intégralement et sans restriction.»**

**Date :**

**signature :**